

Communauté de  
Communes  
Avre Luce Noye

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**



Nombre de membres  
du Conseil

Communautaire

Titulaires : 69

Membres présents : 47

- suppléés : 1
- représentés : 5

Votants : 52

Date de la convocation :  
13 Décembre 2018

Secrétaire de séance :  
Christiane NANSOT

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 20 Décembre à 17 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 13 DECEMBRE 2018, s'est réuni à ROUVREL sous la présidence de **Monsieur Pierre BOULANGER**, Président.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, BLIN, FLAMANT, WU, ROUX, BLONDEL, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT, Messieurs AUBRY, AMARA, BARRE, COTTARD, BERTRAND, CAPELLE, BOUCHER, DELANAUD (suppléant de M. DOUCHET), MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, DEPRET, DUTILLEUX, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, LECLABART, GORET, DAIGNY, HEYMAN, RICARD, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, REMY, VANDEVELDE, CHIRAT, DRAGONNE, LEROY, PELTIEZ, SZYROKI, MAROTTE

● Disposaient d'un pouvoir :

Mme MARCEL de M. FRANCELLE, Mme BLIN de M. DURAND, M. BEAUMONT de M. CARON, M. VANOOTHEGHEM de Mme PREVOST et M. SZYROKI de M. CLEMENT

● Absents excusés :

Mesdames PREVOST (représentée par M. VANOOTHEGEM), ATTAGNANT et HALL, Messieurs FRANCELLE (représenté par Mme MARCEL), DURAND (représenté par Mme BLIN), SUIN, CARON (représenté par M. BEAUMONT), TEN et M. CLEMENT (représenté par M. SZYROKI)

● Absents non excusés :

Madame MARSEILLE, Messieurs DESROUSSEAUX, DERLY, BINET, LECONTE, POTTIER, VERMEIL, BERTRAND Jacques, MOURIER, FRANCOIS, PICARD, BIECKENS, et DALRUE

**Objet : CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DU SDAASaP**

***Rapport de Monsieur Pierre BOULANGER, Président de la CCALN***

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République a prévu que l'État et le Département élaborent conjointement un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASaP), en associant les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public a été arrêté par le Préfet de la Somme le 22 décembre 2017. Il est téléchargeable aux adresses suivantes :

<http://somme.gouv.fr/Actualites/Schema-departemental-d-amelioration-de-l-accessibilite-des-services-au-public>

<http://www.somme.fr/appui-aux-communes-aux-intercommunalites/schema-departemental-amelioration-accessibilite-services>

Le résumé de ce schéma figure en annexe à la présente fiche.

Son programme d'actions est défini pour 6 ans. La réussite de sa mise en œuvre dépend de l'entente entre tous les partenaires : État, Collectivités, opérateurs de services et autres forces vives du territoire. Dans ce but, une convention de mise en œuvre du schéma a été déjà signée par certains membres du comité de consultation qui s'est réuni le 6 juillet dernier 2017.

Afin de renforcer les dynamiques autour du schéma, Messieurs Philippe DE MESTER, Préfet de la Somme, et Laurent SOMON, Président du conseil départemental, invitent les EPCI à bien vouloir signer la convention de mise en œuvre du schéma figurant en PJ.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :**

- Autorise le Président à signer la convention de mise en œuvre du SDAASaP.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Fait et délibéré le 20 Décembre 2018**

**A ROUVREL**

**Le Président,**

**Pierre BOULANGER.**



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le.....



## INTRODUCTION

### Une démarche copilotée par l'Etat et le Conseil départemental

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) prévoit dans chaque département l'élaboration conjointe entre l'État et le Conseil départemental d'un schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP).

Le schéma a pour objectifs de :

- Prévenir et réduire les déséquilibres et fragilités territoriales
- Anticiper sur les évolutions des usages et des services
- Développer la coordination des acteurs proposant des services au public, qu'ils soient marchands ou non marchands
- Activer des leviers de mutualisation
- Garantir une réelle solidarité territoriale en matière d'accessibilité des services.

### Un schéma qui doit accompagner les stratégies des territoires

Le schéma n'a pas été le lieu de la remise en question des stratégies portées par les différents acteurs départementaux, régionaux ou nationaux.

Il a cependant permis d'arrêter une conception partagée des services au public, où la proximité occupe une place de choix, au même titre que l'initiative locale, la mutualisation et l'innovation.

Document de référence et véritable « boîte à outils », le schéma offre donc un cadre d'intervention commun et novateur à l'échelle départementale. Ses 4 orientations déclinées en 13 fiches programmes, qui reprennent les attentes fortes des différentes parties prenantes, sont ainsi porteuses d'une vision commune des impératifs qui s'imposent aux territoires.

Enfin, si le SDAASP offre une stratégie d'intervention partagée à l'horizon 2023, les actions proposées n'ont pas un caractère exhaustif. Elles ont vocation à être complétées selon les besoins, les usages et les opportunités propres aux territoires.

## LE CALENDRIER D'ÉLABORATION

Lancement de la démarche

Octobre 2016

Diagnostic

Oct. – Avril 2016

Plan d'actions

Mai – Juin 2017

Recueil des avis

Juill. – Oct. 2017

Adoption et arrêté du schéma

Déc. 2017

# LES POINTS CLÉS DU DIAGNOSTIC (1/3)

Depuis le lancement de la démarche en juillet 2016, un diagnostic a été établi pour différentes thématiques. Il s'est basé sur l'analyse de données quantitatives, des temps de concertation et une grande enquête. Il a permis d'identifier des « grands enjeux » travaillés lors d'ateliers thématiques.

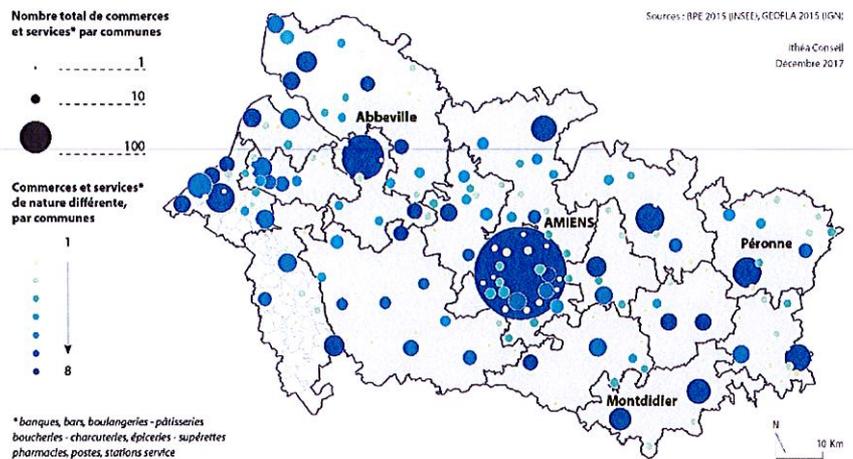


Ce travail a notamment permis de dresser deux approches de la ruralité : une première où la présence physique occupe une place essentielle et une seconde qui s'appuie sur les opportunités qu'offrent le numérique ou de nouvelles formes d'organisation

## Services marchands de proximité

Des commerces de proximité de moins en moins présents en milieu rural : plus de 120 communes qui n'ont plus aucun commerce alors qu'elles en accueillait au moins un en 1988

Cependant, un maillage de proximité qui reste globalement satisfaisant organisé autour de différentes localités : une étude réalisée par l'INSEE qui précise en effet qu'un Picard accède à un commerce ou service en 18 minutes contre 20 en métropole



Les territoires les moins bien dotés situés en milieu rural mais également en périphérie des territoires les plus urbanisés : est de la CC de Ponthieu Marquenterre, ouest du territoire Nord Picardie, franges sud du département, Pays du Coquelicot et Haute Somme

## Jeunesse, éducation, culture et sport

Une baisse de la population scolarisée du premier degré inégale selon les territoires : une croissance des effectifs dans l'agglomération amiénoise, alors que plusieurs territoires ruraux accusent une baisse (nord-est et sud-est du département, sud-est de la CC du Territoire Nord Picardie ou Péronne)

Une représentation relativement importante des 18-24 ans, mais une tranche d'âge qui enregistre une baisse entre 2008 et 2013, notamment dans les communes d'Abbeville (-3,5%), d'Amiens (-1,0%), de Montdidier (-8,2%) et de Péronne (-12,4%)

Les raisons évoquées par les samariens ne fréquentant pas des lieux culturels



Réponses traitées : 1181

Une partie des jeunes renonçant aux services (de santé, culturels, sportifs) en raison du coût de ces derniers, de l'éloignement ou du manque d'intérêt qu'ils représentent

Une concentration de l'offre culturelle à Amiens, des taux d'équipements sportifs qui varient légèrement selon les territoires

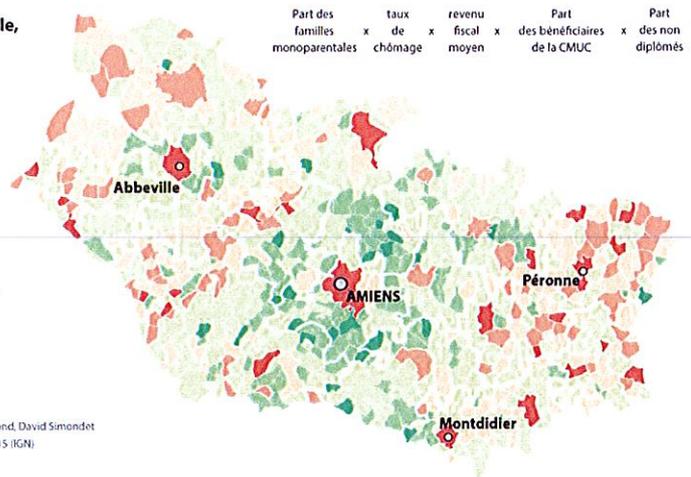
# LES POINTS CLÉS DU DIAGNOSTIC (2/3)

## Cohésion sociale et santé

Une fragilité socioéconomique moindre que dans la plupart des départements des Hauts-de-France, mais plus importante qu'en France métropolitaine avec, notamment, un nombre de demandeurs d'emploi en croissance depuis 2008

Des publics vulnérables présents dans les principales villes (Amiens, Abbeville, Montdidier, Doullens et Péronne) et en périphérie du grand amiénois qui présente, pour sa part, un indice de fragilité sociale moindre

**Indice de fragilité sociale, en 2013**



Auteurs : Marion Cousin, Maxime Frémond, David Simondet  
 Sources : RGPIINSEE (2015), GÉOFLA 2015-IGN

La santé, une thématique centrale pour les collectivités et l'ensemble des acteurs rencontrés au vu des besoins sur le territoire et de la tension sur l'offre médicale

Un non-recours aux soins importants : 36 % des répondants à l'enquête ayant déjà renoncé à consulter un professionnel de santé (des demandeurs d'emploi particulièrement touchés)

Une baisse du nombre de médecins généralistes qui va se poursuivre dans les années à venir et des spécialités en tension (dermatologie, gériatrie, médecine du travail, ophtalmologie, psychiatrie...)

## Numérique

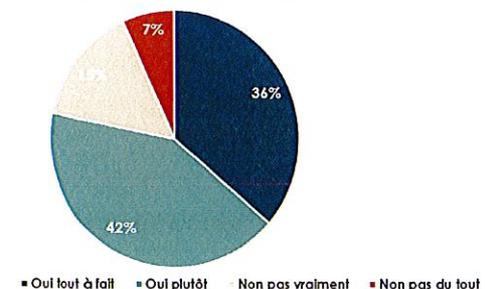
Un syndicat « Somme Numérique » proactif en matière d'aménagement numérique, ayant un objectif de mise en place de la fibre optique (FTTH) pour tous à 2030 : actuellement, seuls 22,6 % des logements et locaux professionnels sommiens ont une couverture inférieure à 8 Mbit/s

De plus en plus de démarches administratives et fiscales qui s'opèrent de façon dématérialisée

Des usagers en difficulté dans l'utilisation des outils numériques évoqués par les acteurs rencontrés tout au long de la démarche, en particulier les personnes âgées, les jeunes et les publics précaires

La complexité et la longueur des démarches, l'utilisation d'internet en tant que tel et la présence d'un matériel adapté qui constituent les principales difficultés évoquées par les répondants à l'enquête sur les services dans la Somme

Êtes-vous à l'aise avec les démarches en ligne ?



Réponses traitées : 1 237

# LES POINTS CLÉS DU DIAGNOSTIC (3/3)

## Transports et mobilités

Une polarisation de l'emploi qui engendre des contraintes de mobilité importantes : les pôles urbains d'Amiens Métropole et de l'Abbeillois représentant un tiers de la population de la Somme mais accueillant plus de la moitié des emplois (2013)

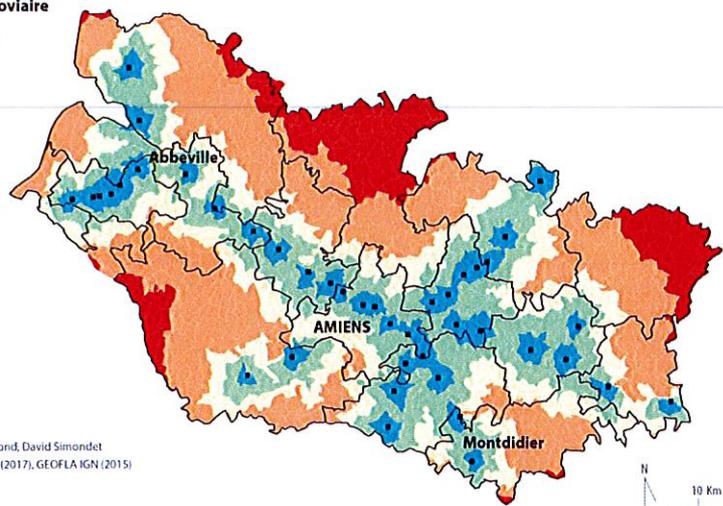
Un réseau ferroviaire relativement développé (60 % de la population samarienne située à moins de 10 minutes en voiture d'une gare ferroviaire) et un système de transport à la demande présents dans plusieurs territoires (Amiens métropole, ex-Abbeillois, ex-Baie de Somme Sud et Ex-Sud-Ouest Amiénois)

Des « usages » alternatifs à la mobilité valorisés par les acteurs associés (covoiturage, autopartage, télétravail...)

La persistance de freins matériels (acquisition d'un véhicule, réparation/entretien...) et psychologiques (repérage dans l'espace, utilisation d'un plan, anxiété...)

**Temps d'accès à la gare ferroviaire la plus proche, en voiture et en heure creuse, en 2017**

- Moins de 5 minutes
  - Entre 5 et 10 minutes
  - Entre 10 et 15 minutes
  - Entre 15 et 30 minutes
  - Plus de 30 minutes
- Gare ferroviaire



Auteurs : Marion Cousin, Maxime Frémond, David Simondet  
 Sources : OpenStreetMap (2017), SNCF (2017), GEOFLA IGN (2015)

Mars 2017

## Proximité des acteurs publics et des opérateurs

Des mairies qui sont en moyenne ouvertes 8,4 heures par semaine

Des Maisons de Service au Public (MSAP) qui se sont développées ces dernières années avec 13 MSAP opérationnelles et plusieurs en projet

Un dispositif encore peu connu des Samariens : 80% des répondants à l'enquête ne connaissent pas de MSAP

**Temps d'accès au pôle de services\* le plus proche, en voiture et en heure creuse, en 2016**

- Moins de 5 minutes
- Entre 5 et 10 minutes
- Entre 10 et 15 minutes
- Entre 15 et 30 minutes
- Plus de 30 minutes

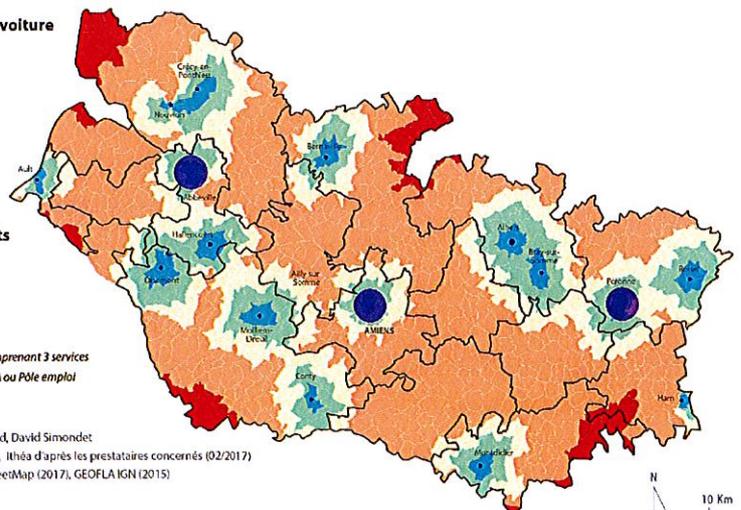
**Nombre de services présents**

- 5 et plus
- 3 à 4

\* un pôle de services est une commune comprenant 3 services parmi : la CAF, la CARSAT, la CPAM, la MSA ou Pôle emploi

Auteurs : Marion Cousin, Maxime Frémond, David Simondet  
 Sources : cartes « localisation d'agences », Ithéa d'après les prestataires concernés (02/2017)  
<http://alloemploi.fr/somme-80/> OpenStreetMap (2017), GEOFLA IGN (2015)

Juillet 2017



Un important maillage du territoire assuré par les opérateurs de service (CAF, Pôle emploi, CPAM...), grâce notamment aux MSAP

# FOCUS « Enquête à destination des Samariens »



Au début de l'année 2017, **une grande enquête a mobilisé près de 1300 Samariens.** Le questionnaire, disponible sous format électronique et papier, a permis d'identifier les attentes et les pratiques des habitants en matière d'accès aux services.

## Les principales conditions d'accès aux services pour les Samariens

Les horaires d'ouverture, la proximité au domicile et la qualité de l'accueil et/ou de l'accompagnement sont des conditions jugées essentielles pour les répondants à l'enquête.

Par ailleurs, les services de santé sont, de loin, les services à améliorer en priorité pour les Samariens. Viennent ensuite la couverture numérique, les transports et les services publics.

Quelles sont les trois principales conditions qui font qu'un commerce, un service est facile d'accès ?



Réponses traitées: 1205

## Une facilité d'accès qui diffère selon le profil, l'âge et le lieu de résidence

Les retraités, suivis de près par les demandeurs d'emploi et les lycéens/étudiants sont les publics s'estimant le plus en difficulté face aux démarches administratives en ligne. Les acteurs rencontrés ont d'ailleurs souligné les difficultés des jeunes dans l'accès aux démarches : « *Ce n'est pas parce que les jeunes vont sans arrêt sur Facebook qu'ils savent faire une demande d'aide au logement ou s'actualiser sur Pôle Emploi !* »

Ces publics sont également les plus éloignés de la mobilité : 30 % des étudiants, 20 % des demandeurs d'emploi et 13 % retraités ayant répondu à l'enquête ont déclaré ne pas avoir de véhicule dans leur foyer (contre 3 % des actifs en emploi).

La situation géographique influe aussi directement sur l'accès au service. Cela est particulièrement prégnant pour l'accès aux transports : la grande majorité des répondants utilisant les transports en commun pour tout ou une partie de leurs déplacements résident à Amiens métropole.

## Des freins à lever afin d'élargir l'accès aux services

Que cela concerne l'accès à la culture, au sport ou à la santé plusieurs freins ont été pointés par les Samariens :

- Le coût du service
- Les délais d'attente (notamment pour les services de santé)
- L'éloignement au domicile et l'absence de moyens de transports
- L'information autour du service
- La qualité de l'offre

Pourquoi n'êtes-vous pas allé(e) consulter ce/ces professionnel(s) de santé ?



Réponses traitées: 472

## FOCUS « Ateliers territoriaux »



En février dernier, 8 ateliers de territoire ont été organisés (Nesle, Roye, Nouvion, Doullens, Friville-Escarbotin, Poix-de-Picardie, Rue, Péronne et Eu), ainsi que 3 entretiens avec des « publics cibles ». Ces temps d'échanges ont permis de partager puis de territorialiser le diagnostic.

### Les grandes leçons de la concertation

#### 1. La couverture réseau : une condition essentielle à l'accès des services mais qui n'est pas suffisante pour tous les publics

« Les espaces de coworking en milieu rural sont une réelle opportunité, mais encore faut-il avoir la fibre »

#### 2. Alors que les accueils physiques se réduisent, des publics fragiles à accompagner dans leurs démarches et à informer sur les aides existantes

« Une population illettrée est présente : il faut une approche d'aller-vers »

#### 3. Des mairies qui constituent le « premier maillon de la chaîne de proximité »

#### 4. Les Maisons de Service au Public (MSAP) : un dispositif à structurer et à valoriser

« Nous manquons de vision sur le niveau de fréquentation de la MSAP de notre territoire »

#### 5. Des freins matériels et psychologiques à la mobilité qui empêchent certains samariens d'accéder aux services, à l'emploi, à la formation

« Il faudrait travailler localement sur la mutualisation de l'offre de transports »

#### 6. Une offre de santé en tension dans certains territoires, mais une thématique où de nombreuses collectivités sont engagées

« Les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles permettent de recréer une centralité en matière de santé »

#### 7. Des multiples ruraux (ex. bistrot de pays), commerces ambulants et commerces de proximité qu'il convient de soutenir

« Une fois le commerce du village fermé, il est quasiment impossible de le relancer »

#### 8. Des initiatives nombreuses portées par le secteur associatif, mais des politiques culturelles hétérogènes selon les territoires

#### 9. Une politique sportive à penser à l'échelon intercommunal

« La politique culturelle ou sportive d'un territoire est une question de projet, non d'équipement ».

#### 10. Le maintien des jeunes sur le territoire : un enjeu prégnant

« Beaucoup de jeunes partent faire leurs études ailleurs ».



Ces ateliers territoriaux ont été suivis d'ateliers thématiques en mai dernier dont les compte rendus seront mis à disposition des membres du comité de consultation qui en feraient la demande.

## ARBORESCENCE DU PLAN D'ACTIONS

### Orientation 1 - Garantir un maillage des services de proximité marchands et non marchands

#### Fiche n° 1 - Conforter la présence des services marchands de proximité

##### Actions préconisées

1. Maintenir la présence des services marchands du quotidien en zones fragilisées et favoriser l'activité dans les bourgs centres
2. Encourager les initiatives à plusieurs niveaux et diversifier les modes de distribution pour correspondre aux usages de chacun
3. Développer les pôles de service au sein des gares TER, pour que ceux-ci deviennent des lieux de centralité

##### Actions reproductibles

- Bistrot de pays
- Conciergerie à la gare de Ham
- Dépôts de produits locaux, distributeurs de denrées, boutiques éphémères / à l'essai (ex. La Machinerie et sa coboutique à Amiens)

#### Fiche 2 - Structurer les Maisons de Service au Public à l'échelle du département de la Somme

##### Actions préconisées

1. Améliorer la gouvernance des MSAP à l'échelle départementale
2. Développer les services au sein des MSAP
3. En fonction des évaluations menées, labelliser de nouvelles MSAP

##### Actions reproductibles

- Bus des services publics en projet dans le Santerre Haute-Somme
- « Point multiservices » de Crécy-en-Ponthieu

#### Fiche 3 - Mettre en place une communication audacieuse autour des services publics de proximité présents dans la Somme

##### Actions préconisées

1. Améliorer l'information aux élus autour de l'accès, du contenu et de l'évolution des services publics de proximité
2. Communiquer largement et régulièrement sur la localisation des services publics de proximité ainsi que sur les services proposés

##### Actions reproductibles

- Communication assurée par les Maisons de service au public
- Actions d'information des CCAS/CIAS dans le champ de l'accès aux droits

## ARBORESCENCE DU PLAN D'ACTIONS

### Orientation 1 - Garantir un maillage des services de proximité marchands et non marchands (suite)

#### Fiche n° 4 - Améliorer l'accès à la culture et au sport dans l'ensemble de la Somme, sur la base des stratégies portées par les différents acteurs

##### Actions préconisées

1. Promouvoir et coordonner les actions à destination des « publics empêchés » ou éloignés de l'offre artistique et culturelle pour encourager les pratiques artistiques et culturelles
2. Soutenir les acteurs locaux dans la définition de leurs projets de développement culturel et sportif
3. Poursuivre les politiques de promotion des pratiques culturelles et sportives
4. Structurer l'offre de services loisirs et tourisme autour des véloroutes du département et des circuits de randonnée

##### Actions reproductibles

- Leitura Furiosa : une manifestation culturelle qui rapproche les publics de la pratique de l'écriture et de la lecture (association Cardan, Amiens).
- Mise à disposition de livres dans les bistrotts, mairies... (ex. Nouvion)

### Orientation 2 - Agir en faveur de l'accès aux droits et à la santé pour tous les Samariens

#### Fiche 5 - Favoriser l'accès à la santé de proximité

##### Actions préconisées

1. Améliorer l'accès à l'offre de prévention en développant « l'aller vers », en soutenant les associations au plus proche des populations, avec un objectif de maillage territorial
2. Faciliter l'installation de médecins généralistes
3. Poursuivre la promotion de l'exercice coordonné des soins
4. Poursuivre les actions autour de la mise en place d'un « guichet unique » dans chaque département, en lien avec les partenaires (Ordre, CPAM, URSSAF...)
5. Appuyer les collectivités dans l'installation et la gestion de Centres de santé
6. S'appuyer sur la télémedecine pour améliorer l'offre de soins dans les zones les moins favorisées et/ou favoriser le maintien à domicile
7. Promouvoir l'intérêt d'une politique santé à l'échelle des territoires (Contrats Locaux de Santé)

##### Actions reproductibles

- Contrats locaux Santé
- MSP créées et en projet dans la Somme
- Guichet unique expérimental dans l'Aisne
- Plate-forme d'accès aux soins de la CPAM

## ARBORESCENCE DU PLAN D' ACTIONS

### Orientation 2 - Agir en faveur de l'accès aux droits et à la santé pour tous les Samariens (suite)

#### Fiche n° 6 - Encourager l'accès aux soins pour les publics précaires

##### Actions préconisées

1. Pratiquer « l'aller vers », notamment à destination des publics les plus fragiles
2. Développer les « compétences santé » chez les acteurs
3. Poursuivre la structuration des dispositifs « passerelle » vers le droit commun

##### Actions reproductibles

- Groupe réunissant les acteurs de la Santé et du secteur social
- Actions et dispositifs en faveur des publics précaires déjà à l'œuvre

#### Fiche 7 - Promouvoir des modalités d'accueil alliant modernité et proximité

##### Actions préconisées

1. Elaborer une charte départementale de l'accueil social inconditionnel de proximité
2. Assurer une gouvernance du premier accueil à l'échelle du département
3. Assurer la visibilité du premier accueil inconditionnel à destination du public (ex. labellisation)
4. Construire de nouvelles modalités d'accueil, en s'appuyant sur les opportunités offertes par le numérique

##### Actions reproductibles

- Initiative Wikisol 62 : partage d'une ressource unique sur les informations qui peuvent être données (harmonisation des réponses) et fichier centralisé comprenant les informations essentielles de l'utilisateur (gain de temps)
- Coffre-fort numérique

#### Fiche 8 - Développer des modes d'accès aux services adaptés aux personnes en situation d'illettrisme et d'illectronisme

##### Actions préconisées

1. Adapter le contenu des supports d'information afin qu'ils soient compréhensibles pour les personnes en situation d'illettrisme
2. Soutenir la simplification, l'ergonomie des sites internet et l'innovation sociale
3. Poursuivre les actions engagées en matière de repérage des personnes en situation d'illettrisme
4. Faire de la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme une priorité des collectivités de la Somme

##### Actions reproductibles

- Association le CARDAN, intervenant notamment dans le champ de la lutte contre l'illettrisme
- Bibliothèque publique de Paris qui profite de la recherche de chaleur de la population sans domicile fixe pour l'accompagner dans ses démarches administratives

## ARBORESCENCE DU PLAN D' ACTIONS

### Orientation 3 - Faire du numérique un outil d'amélioration de l'accès aux services

#### Fiche n° 9 - Permettre à tous les Samariens de réaliser leurs démarches dématérialisées

##### Actions préconisées

1. Intervenir en faveur de l'équipement des ménages
2. Promouvoir les points numériques / les tiers lieux
3. Accompagner individuellement les usagers dans leurs démarches administratives
4. Améliorer la structuration des acteurs accompagnant les usagers dans leurs démarches administratives et fiscales

##### Actions reproductibles

- Association Synapse Picardie, qui œuvre en faveur de l'équipement des ménages modestes
- Traducteur en ligne Axeo

#### Fiche 10 - Poursuivre les politiques d'aménagement et favoriser l'intégration d'un volet « numérique » au sein des stratégies locales

##### Actions préconisées

1. Poursuivre l'amélioration de la couverture réseau, en lien avec le SDTAN-80 et le plan France Très Haut débit
2. Pérenniser le dispositif France Mobile
3. Encourager les EPCI à conduire une politique « numérique » globale / « une feuille de route numérique »

##### Actions reproductibles

- Actions des collectivités distinguées par le label national « Territoires, villes et villages internet » (ex. Vannes, Beauvais, Epervain, Forges-les-Eaux (3500 habitants)...) )

#### Fiche 11 - Développer la formation des acteurs et des usagers au numérique

##### Actions préconisées

1. Intervenir en faveur de l'équipement des ménages
2. Promouvoir les ressources numériques déjà existantes auprès des usagers et des acteurs de l'accès aux droits
3. Promouvoir les actions favorables au développement des usages numériques

##### Actions reproductibles

- Cours d'informatique à Lœuilly pour les personnes âgées
- Association Télé Baie de Somme, réalisant notamment des actions de médiation

## ARBORESCENCE DU PLAN D'ACTIONS

### Orientation 4 - Faciliter l'accès à la mobilité pour tous

#### Fiche n° 12 - Intervenir en faveur de la cohérence de l'offre de transports et du développement de nouveaux usages

##### Actions préconisées

1. Définir des stratégies territoriales de mobilité (échelles régionale et locales)
2. Favoriser l'accès à l'offre et aux dispositifs de transports existants
3. Développer une offre locale adaptée aux besoins identifiés et promouvoir et/ou développer les solutions de mobilité alternative telles que le co-voiturage, l'autopartage, l'autostop organisé, le vélo...

##### Actions reproductibles

- Roulezco.fr, plateforme de covoiturage dans le Pays Baie de Somme 3 Vallées
- Plan de déplacements entreprise existants
- Actions « grand public » en faveur du test de nouveaux modes de transports : SNCF, Région Hauts-de-France...
- Dispositifs régionaux : aide au transport des particuliers (ATP), en route pour l'emploi, testez-le-train

#### Fiche 13 - Investir dans le champ de la mobilité solidaire

##### Actions préconisées

1. Fédérer autour d'un chef de file les associations intervenant dans le champ de la mobilité solidaire
2. Dans un second temps, envisager la création d'une plateforme mobilité à l'échelle départementale afin d'accompagner les personnes vers une mobilité autonome et favoriser leur insertion

##### Actions reproductibles

- Pays Santerre Haute Somme :
  - Association les Astelles, qui propose un service de location de scooter à prix réduit pour les demandeurs d'emplois
  - Garage solidaire
  - Plateforme de mobilité Saint-Jean
- Association MobilAction, à Rue, qui informe sur les transports / les aides à la mobilité et organise un transport accompagné pour les publics précaires

# LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA POUR LES PROCHAINES ANNEES

## A. Accompagner les territoires dans leurs stratégies d'amélioration de l'accès aux services

### Moyens mobilisés

1. Soutenir les politiques communautaires d'amélioration de l'accès aux services
2. Réaffirmer l'engagement de l'Etat et du Conseil départemental comme soutien aux territoires dans la conduite de leurs politiques d'amélioration de l'accès aux services
3. Dans le cadre de la mise en œuvre du SDAASP et afin de promouvoir ce schéma, labelliser les actions en faveur de l'amélioration de l'accès des services au public

#### Dispositifs mobilisables de l'Etat

- Conseil aux territoires de la DDTM80
- Animation territoriale, coordination et appui de la Préfecture (région et département) et des sous-préfectures
- Mise en œuvre des mesures des Comités interministériels aux ruralités, dont contrat de ruralité, convention rurale...
- ...

#### Dispositifs mobilisables du Conseil départemental

- Guide d'appui départemental de l'ingénierie
- Politique d'appui aux territoires
- Réseau des chefs d'agence routière et directeurs des territoires sociaux
- Guide des politiques sociales départementales
- ...

## B. S'appuyer sur un suivi et un pilotage à plusieurs niveaux

### Actions préconisées

1. Réunir chaque année le Comité de consultation, sous l'égide du Préfet et du Président du Conseil départemental, en présence des EPCI, des opérateurs de services et de différents partenaires
2. Mobiliser en amont un Comité de pilotage Etat / Conseil départemental
3. Pérenniser l'équipe projet ayant conduit l'élaboration technique du schéma
4. Mobiliser des instances en lien avec les thématiques du schéma
5. Assurer une évaluation continue de la mise en œuvre du schéma

### La composition du Comité de consultation

- Co-présidé par le Préfet et le Président du Conseil départemental ou leurs représentants
- Ensemble des partenaires institutionnels publics et privés concernés : AMF80, élus référents du Conseil départemental, du Conseil régional et des Communautés de communes et d'agglomération de la Somme, opérateurs de services publics de l'État concernés (CDC, DDFIP, DDTM, DDCS, DDPP, ARS, DASEN), opérateurs (CPAM, Pôle Emploi, CAF, MSA, La Poste, SNCF, CARSAT, ErDF, GrDF) et chambres consulaires

## **Convention de mise en œuvre du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASaP) de la Somme**

Entre d'une part,

L'État, représenté par M. Philippe DE MESTER, Préfet de la Somme,

Et

Le Conseil Départemental de la Somme, représenté par son Président,

Et, d'autre part,

La Région Hauts-de-France, représentée par son Président,

L'Agence Régionale de Santé, représentée par sa Directrice générale

L'Association des Maires de la Somme, représentée par son Président,

La communauté d'agglomération Amiens métropole, représentée par son Président,

La communauté d'agglomération de la Baie de Somme, représentée par son Président,

La communauté de communes de l'Est de la Somme, représentée par son Président,

La communauté de communes de la Haute Somme, représentée par son Président,

La communauté de communes du Grand Roye, représentée par sa Présidente,

La communauté de communes du Pays du Coquelicot, représentée par son Président,

La communauté de communes du Ponthieu-Marquenterre, représentée par son Président,

La communauté de communes Somme Sud-Ouest, représentée par son Président,

La Communauté de communes Terre de Picardie, représentée par son Président,

La communauté de communes Nièvre et Somme, représentée par son Président,

La communauté de communes Avre, Luce, Noye, représentée par son Président,

La communauté de communes du Vimeu, représentée par son Président,

La communauté de communes Territoire Nord Picardie, représentée par son Président,

La communauté de communes du Val de Somme, représentée par son Président,

La communauté de communes des Villes sœurs, représentée par son Président,  
La communauté de communes interrégionale Aumale-Blangy-sur-Bresle, représentée par son Président,

La CAF représentée par

La CPAM représentée par

La MSA représentée par

La CARSAT représentée par

La Poste représentée par

Pôle Emploi représenté par

La SNCF représentée par

La Caisse des Dépôts et Consignations, représentée par sa Directrice

La Chambre de Commerce et d'Industrie Amiens Picardie, représentée par Mme Fanny RUIN, Présidente,

La Chambre de Commerce et d'Industrie Littoral Normand Picard, représentée son Président,

La Chambre départementale d'Agriculture, représentée par son Président,

La Chambre de métiers et de l'artisanat Hauts-de-France, représentée par Monsieur Alain GRISET, Président,

Le Syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées, représenté par son Président,

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Cœur des Hauts de France, représenté par son Président,

Le Syndicat mixte du Grand Amiénois, représenté par son Président,

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Interrégional Bresle Yères, représenté par son Président,

L'Union départementale des centres communaux d'action sociale, représentée par sa Présidente,

Vu l'article 26 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire dans sa rédaction issue de l'article 98 de la loi n°201-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2016-402 du 4 avril 2016 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°95-115 du 4 avril 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

## **Article 1 : Objet**

---

Cette convention est un document cadre qui formalise l'engagement des partenaires signataires pour mettre en œuvre le programme d'actions du SDAASaP qui est structuré autour de 4 orientations :

- **Garantir le bon maillage des services de proximité marchands et non marchands**
- **Agir en faveur de l'accès aux droits et à la santé pour tous les samariens**
- **Faire du numérique un outil d'amélioration de l'accès aux services**
- **Faciliter l'accès à la mobilité pour tous**

## **Article 2 : Engagements des parties signataires**

---

### **2.1. Participer aux instances de pilotage et de suivi**

La mise en œuvre et le suivi du plan d'actions du SDAASaP sont assurés par le **comité de consultation** coprésidé par le Préfet de la Somme et le Président du Conseil départemental. Ce comité est chargé :

- de présenter un bilan annuel de la mise en œuvre du schéma ;
- d'établir le programme annuel d'actions et recueillir, le cas échéant, les avis sur les ajustements opérés au plan d'action ;
- de prendre les décisions adaptées en fonction des constats réalisés concernant l'évolution de la situation départementale et nationale en termes d'accès aux services au public ;
- de procéder à l'évaluation intermédiaire du schéma ;
- de proposer si nécessaire une révision du schéma.

Il se réunit au moins une fois par an et à chaque fois que son avis est requis.

La liste de ses membres est annexée à la présente convention.

**Le comité technique** assure le suivi et l'animation opérationnelle du schéma. Il se réunit au moins une fois par semestre et autant que de besoin en fonction des chantiers en cours afin :

- de centraliser, consolider et analyser les contributions des pilotes des actions ;
- de préparer le bilan annuel de la réalisation du schéma présenté au comité de pilotage,
- d'émettre des préconisations d'actualisation du programme d'actions du schéma, en lien avec les propositions issues des groupes de travail thématiques et des rencontres territoriales ;
- de préparer les réunions des comités de consultation.

Il est composé des services concernés de l'État et du Département de la Somme. Les référents identifiés au sein des organismes et collectivités signataires de la présente convention sont associés autant que de besoin.

Le comité technique peut se réunir sous forme de **groupes de travail thématiques** les acteurs concernés par le suivi et la mise en œuvre de chacune des 4 orientations du schéma.

Ces groupes thématiques peuvent notamment :

- échanger sur les objectifs définis dans le programme d'actions ;
- identifier les réalisations et les réajustements à soumettre au comité de consultation et au comité technique.

## **2.2. Contribuer au suivi et rendre compte annuellement de l'état d'avancement des actions**

Chaque structure responsable d'une ou plusieurs actions inscrites dans le schéma s'engage :

- à fournir les données permettant de répondre aux indicateurs contenus dans chaque fiche action ;
- à formaliser un document précisant l'état d'avancement des actions et les activités conduites pour contribuer à leur réalisation.

Ce document doit être transmis avant le 1<sup>er</sup> juin de chaque année civile au Préfet de la Somme et au Président du Conseil départemental qui chargent leurs services respectifs d'en présenter une synthèse aux membres du comité de consultation.

## **2.3. Des engagements spécifiques**

Chacun des partenaires, dans son champ de compétences ou dans son domaine d'intervention respectif, s'engage à mettre en œuvre certaines actions inscrites dans le schéma. Ces engagements spécifiques et opérationnels peuvent faire l'objet en tant que de besoin de conventions dédiées.

## **Article 3 : Durée de la convention**

---

Cette convention est liée à la réalisation effective des actions inscrites dans le schéma. Elle est valable pendant 6 ans, soit à compter du 22 décembre 2017, date de l'arrêté préfectoral ayant fixé le schéma. Elle prend effet à compter de la date de signature des partenaires et s'achèvera le 22 décembre 2023.

## **Article 4 : Avenants**

---

La présente convention peut être modifiée par avenant.

Elle est établie en deux exemplaires originaux dont un est conservé par la Préfecture de la Somme et l'autre par le Conseil départemental qui représentent les intérêts de l'ensemble des signataires.

Une copie du document signé sera remise à chacun des signataires.

Amiens, le

CC Avre, Luce, Noye

**Le Président,**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
AVRE, LUCE NOYE

**Pierre BOULANGER**

